

# DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DU GRAND VILLENEUVOIS

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

*Décembre 2023*

Réf : 115433 ID TOU 01 a

## SOMMAIRE

|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>PRESENTATION DES OBJETS DE LA MODIFICATION DU PLUI DU GRAND VILLENEUVOIS.....</b>           | <b>4</b> |
| <b>2</b> | <b>EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>   | <b>7</b> |
| 2.1      | ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR OBJET DE LA MODIFICATION DU PLUI ..... | 7        |
| 2.2      | ANALYSE DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ERC .....     | 11       |
| 2.3      | MESURES COMPENSATOIRES .....   | 17       |
| 2.4      | INDICATEURS DE SUIVI DE LA MODIFICATION DU PLUI.....   | 17       |

| N° Dossier               | Agence | Document  | Rédigé par        | Date     | Version | Vérifié par     |
|--------------------------|--------|---|-------------------|----------|---------|-----------------|
| 115433<br>ID TOU<br>01 a | SI TOU | Résumé non technique<br>de l'évaluation<br>environnementale | Bertille Barrière | 18/12/23 | V1      | Julien Marchand |

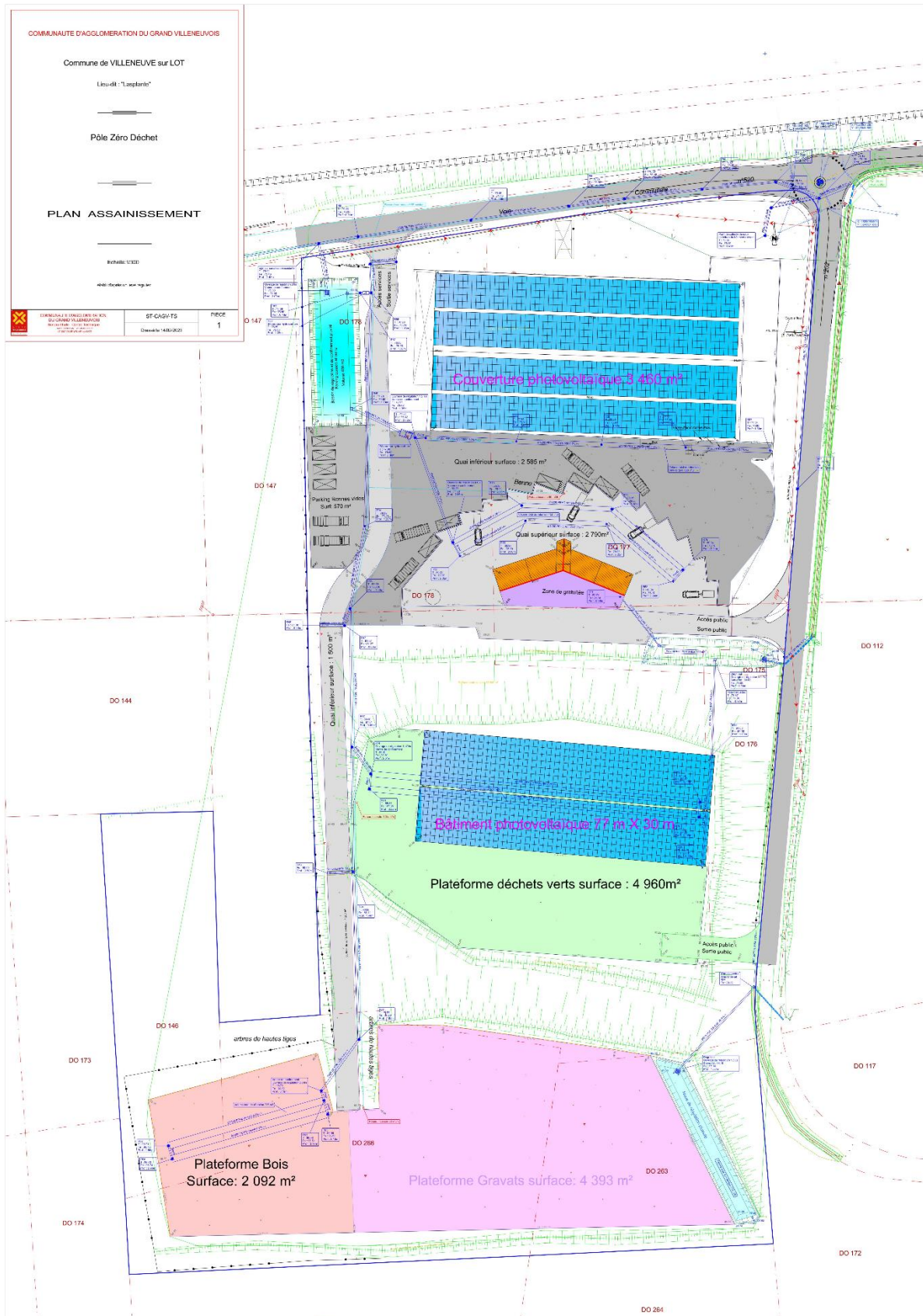
|                    |                    |  |                   |          |      |
|--------------------|--------------------|--|-------------------|----------|------|
| 115433 ID TOU 01 a | SOLER IDE Toulouse | Résumé non technique de<br>l'évaluation environnementale | Bertille Barrière | 18/12/23 | V1   |
| Dossier            | Agence             | Document   | Rédigé par        | Date     | État |

## 1 PRESENTATION DES OBJETS DE LA MODIFICATION DU PLUI DU GRAND VILLENEUVOIS

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV), compétente en collecte et traitement des déchets ménagers, souhaite créer un pôle de collecte et de valorisation des déchets, appelé « pôle Zéro Déchet », sur la commune de Villeneuve-sur-Lot (47). Le projet de pôle Zéro Déchet se situe dans la partie sud de la commune, dans la zone industrielle Laboulbène. L'emprise du projet occupe une surface totale de 38 895 m<sup>2</sup>. Il s'implante sur un ancien centre technique de véhicules industriels.

Les activités du pôle Zéro Déchet s'articuleront autour de zones distinctes :

- Une déchèterie pour les particuliers et professionnels ;
- Une plateforme de déchets verts (dépôt, broyage et stockage du broyat) ;
- Une plateforme dédiée aux gravats pour les professionnels ;
- Une plateforme de déchets Bois pour les professionnels (stockage) ;
- Une partie dédiée à la réparation des déchets d'équipements électriques et électroniques par une association.



**Plan masse du projet de pôle Zéro déchet**

Le projet de pôle Zéro Déchet se situe au droit des zonages UXb, Ap et N du PLUi du Grand Villeneuvois en vigueur. De plus, il est concerné pour partie par un Espace Boisé Classé (EBC).

Ainsi, le projet de pôle Zéro Déchet n'est pas compatible avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Villeneuvois. La présente modification a donc pour objet de réaliser des adaptations du zonage du PLUi et du périmètre des EBC afin de rendre compatible le projet. De plus, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sera réalisée sur le secteur du projet. Le schéma d'aménagement de cette OAP est présenté sur la figure suivante.



Schéma d'aménagement de l'OAP objet de la modification du PLUi



## 2 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### 2.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR OBJET DE LA MODIFICATION DU PLUI

#### Géomorphologie

| Thématique environnementale | Synthèse  |
|-----------------------------|---|
| Sol et sous-sol             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site installé sur la formation « les Molasses du Fronsadais (e7-g1) » et « La Molasse inférieure de l'Agenais (G1Ai) ».</li> <li>Les Molasses du Fronsadais sont constituées de grès carbonatés tendres, gris à beiges clairs.</li> <li>La Molasse inférieure de l'Agenais se compose de grès tendre, silt et argile carbonatés et micacés.</li> </ul> |
| Topographie                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pente moyenne de 13% sud/nord.</li> <li>Le site est séparé en 3 plateaux de terrain relativement plat, d'altitude respective de 78 m NGF, 91 m NGF et 100 m NGF. Chaque plateau est séparé par un boisement.</li> </ul>  |

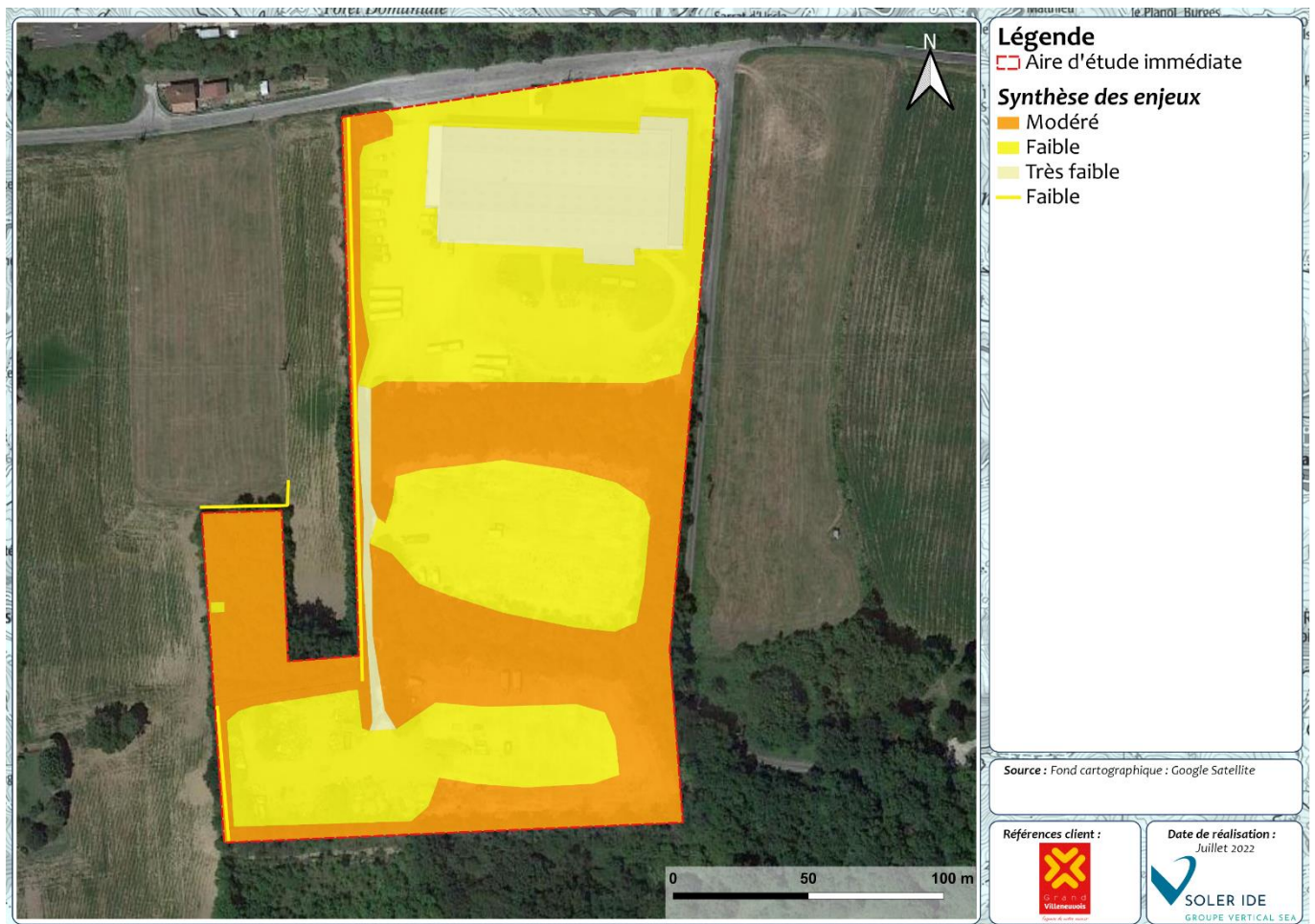
#### Ressource en eau

| Thématique environnementale | Synthèse   |
|-----------------------------|--|
| Eaux souterraines           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site au droit de 6 masses d'eau souterraine, globalement en bon état.</li> <li>Pas de captage d'eau potable à proximité du site.</li> </ul>   |
| Eaux superficielles         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site est situé dans le bassin versant du cours d'eau du Lot. La masse d'eau concernée est FRFR225 « Le Lot du confluent de la Lémance au confluent de la Garonne ».</li> <li>Pas de captage d'eau potable à proximité du site.</li> <li>Les eaux pluviales des terrains actuels s'infiltrent pour partie ou ruissellent jusqu'au fossé de collecte des eaux pluviales de la voie communale de Lalande, qui collecte déjà les eaux pluviales issues du centre technique actuellement installé.</li> </ul> |

#### Milieu naturel et biodiversité

Un diagnostic écologique a été réalisé sur le site du projet par SOLER IDE. Trois campagnes d'inventaires ont été réalisées, en août 2021, mai 2022 et juin 2022.

La carte suivante présente la cartographie des enjeux par habitats naturels recensés.



### Cartographie de synthèse des enjeux écologiques au droit du site du projet

Le tableau suivant synthétise les enjeux par thématiques sur le milieu naturel.

| Thématique                | Diagnostic de l'état initial  | Niveau de l'enjeu | Recommandations éventuelles  |
|---------------------------|---|-------------------|--|
| <b>Patrimoine naturel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun zonage réglementaire ou de gestion n'est présent au sein de l'aire d'étude éloignée.</li> <li>Un zonage d'inventaire du patrimoine naturel est cependant présent sous la forme d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2. Un lien écologique potentiel existe entre ce zonage et l'aire d'étude immédiate.</li> <li>Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales sont jugées potentielles.</li> </ul>   | <b>Modéré</b>     | /  |
| <b>Habitat, Flore</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire.</li> <li>Une espèce végétale protégée en région d'Aquitaine a été identifiée. Il s'agit du Glaïeul des moissons (<i>Gladiolus italicus</i>). Cette espèce a été inventoriée sous forme d'une petite station d'une dizaine de pied à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, au niveau du boisement.</li> <li>1 espèce patrimoniale issue de l'étude bibliographique est jugée potentielle sur l'aire d'étude immédiate.</li> <li>8 espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur la zone d'étude.</li> </ul> | <b>Modéré</b>     | <b>Privilégier l'évitement de la zone favorable au développement de la flore protégée et patrimoniale.</b> |
| <b>Zones humides</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune zone humide n'a été recensée sur l'aire d'étude immédiate.</li> <li>Aucune zone humide n'a été recensée dans la bibliographie au niveau de l'aire d'étude immédiate.</li> </ul>   | <b>Nul</b>        | /  |



| Thématique  | Diagnostic de l'état initial   | Niveau de l'enjeu | Recommandations éventuelles  |
|---|--|-------------------|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones humides identifiées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée ne possèdent pas de lien hydraulique avec l'aire d'étude immédiate.</li> </ul>   |                   |  |
| <b>Invertébrés</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>19 espèces recensées</li> <li>1 espèce protégée potentielle : Lucane cerf-volant</li> <li>1 espèce patrimoniale potentielle : Ecaille chinée</li> </ul>   | <b>Faible</b>     | <b>Conserver les haies, lisières et boisements</b><br>Phasage des travaux en fonction de la période de reproduction                |
| <b>Amphibiens</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce recensée</li> <li>3 espèces potentielles protégées mais non patrimoniales</li> </ul>   | <b>Faible</b>     | <b>Conserver la mare et les boisements</b><br>Phasage des travaux en fonction de la période de reproduction                        |
| <b>Reptiles</b>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>3 espèces protégées mais non patrimoniales recensées</li> <li>Pas d'espèce supplémentaire dans la bibliographie</li> </ul>  | <b>Faible</b>     | <b>Conserver les habitats de reproduction : haies et lisières</b><br>Phasage des travaux en fonction de la période de reproduction |
| <b>Mammifères</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce recensée non protégée et non patrimoniale</li> <li>2 espèces protégées potentielles : Hérisson d'Europe et Écureuil roux</li> <li>1 espèce patrimoniale potentielle : Lapin de garenne</li> <li>Aucun arbre gîte pour les chiroptères n'a été identifié.</li> </ul>        | <b>Faible</b>     | <b>Conserver les haies et boisements</b>   |
| <b>Avifaune</b>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>26 recensées dont 19 protégées.</li> <li>4 espèces à enjeu modéré est potentiellement nicheuses sur le site : Verdier d'Europe, Tourterelle des bois, Chardonneret élégant et Faucon crécerelle</li> <li>Présence potentielle d'espèces recensées dans la bibliographie.</li> </ul> | <b>Modéré</b>     | <b>Conserver les haies et boisements</b> Phasage des travaux en fonction de la période de reproduction                             |
| <b>Continuités et fonctionnalités écologiques</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte urbain au nord et boisé au sud</li> <li>Localement, les milieux boisés et la mare peuvent contribuer à la trame verte et bleue locale.</li> </ul>  | <b>Faible</b>     | <b>Conserver la mare et les boisements</b>   |

Tableau de synthèse des enjeux liés au milieu naturel

### Risques naturels et technologiques

| Thématique environnementale | Synthèse  |
|-----------------------------|---|
| Risques naturels            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Villeneuve-sur-Lot concernée par 3 Plan de Prévention des Risques (PPR) : inondation, érosion des berges, et tassements différentiels.</li> <li>Le site du projet se situe au droit de la zone B2 « faible à moyennement exposée » du PPR tassements différentiels. Des dispositions spécifiques s'appliquent pour les nouvelles constructions.</li> <li>Le site du projet n'est pas concerné par les zonage du PPR inondation et du PPR érosion des berges.</li> <li>Le site d'implantation n'est concerné par aucune zone inondable.</li> <li>Le site du projet présente un aléa de retrait-gonflement des argiles fort.</li> <li>La commune de Villeneuve-sur-Lot est classée en zone de sismicité très faible (1).</li> </ul> |
| Risques technologiques      | <ul style="list-style-type: none"> <li>11 ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumise à Autorisation (dont une Seveso seuil bas) dans un rayon de 3 km du site. La plus proche est située à 250m au Nord du site (Site GIF1 – non SEVESO).</li> <li>Site situé à 250 m de la RN21, concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voie routière.</li> </ul>   |

## Nuisances et pollutions

| Thématique environnementale   | Synthèse   |
|-------------------------------|--|
| Ambiance sonore et vibrations | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ambiance sonore du site est influencée par les 2 axes routiers de la RN21 et les voies communales n°520 et 202. Les activités des différentes installations de la ZI la Boulbène sont également une source de bruit dans ce secteur.</li> <li>Les résultats de l'étude acoustique à l'état initial montrent que les émissions sonores du site en limite de propriété sont faibles.</li> </ul> |
| Sites et sols pollués         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun site BASOL au droit du site ni à proximité immédiate</li> <li>1 site BASIAS au droit du site, lié à l'ancienne occupation du site : activité de récupération de véhicules poids lourds hors d'usage.</li> <li>2 sites BASIAS à proximité du site, au sud : une ancienne décharge et une activité d'extraction de matériaux.</li> </ul>  |
| Emissions lumineuses          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les seules émissions lumineuses sont liées aux éclairages extérieurs : routes et Zone Industrielle.</li> </ul>  |
| Qualité de l'air              | <ul style="list-style-type: none"> <li>A l'heure actuelle, la commune de Villeneuve-sur-Lot ne dispose pas de station fixe de mesure de la qualité de l'air, cependant ATMO surveille, depuis le 21 septembre 2012, l'agglomération de Marmande grâce à une station fixe dite « périurbaine sous influence de trafic », située à 50 km à l'Ouest du site. La qualité de l'air est globalement bonne.</li> </ul>                        |

## Energie et climat

| Thématique environnementale | Synthèse  |
|-----------------------------|---|
| Climat                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Climat tempéré, caractérisé par un climat frais en hiver et relativement doux en été (moyennes de près de 6,5 °C en hiver et d'environ 20°C en été).</li> <li>T°C moyenne basse = 5,6°C en janvier et T°C moyenne haute = 21,5°C en juillet et août.</li> <li>Léger déficit hydrique en moyenne annuelle.</li> <li>Région sous l'influence de vents principalement de flux Nord-Ouest et Sud-Est.</li> </ul> |
| Energie                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur des transports est le premier secteur consommateur d'énergie en région Nouvelle-Aquitaine : il représente 36% des consommations totales, devant le secteur du résidentiel (28%), de l'industrie (19%), du tertiaire (12%), et de l'agriculture (4,1%).</li> </ul>   |
| Changement climatique       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les secteurs les plus émetteurs de GES (gaz à effet de serre) en région Nouvelle-Aquitaine sont le résidentiel, l'industrie, et le tertiaire.</li> <li>Les prévisions climatiques envisagent sur le territoire régional une hausse des températures, accompagnée d'une diminution du nombre de jours de gel et d'une augmentation du nombre de jours de vagues de sécheresse et de chaleur.</li> </ul>       |

## Paysage et patrimoine

| Thématique environnementale | Synthèse  |
|-----------------------------|---|
| Paysage local               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site inscrit entre l'unité paysagère de la Vallée du Lot.</li> <li>Principalement situé dans un secteur de type « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques » selon la base d'occupation des sols de Corine Land Cover 2012.</li> <li>Site situé au sein de la Zone industrielle de la Boulbène, en bordure de la N21.</li> </ul> |
| Perception visuelle         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site s'implante dans un environnement très végétalisé, encadré de boisements qui permettent de masquer le terrain du projet.</li> </ul>   |
| Patrimoine archéologique    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site concerné par aucune zone de protection archéologique.</li> </ul>  |
| Patrimoine culturel         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le monument historique le plus proche se trouve à 540 m au nord du site. Il s'agit du château de Bonrepos. Le site n'est pas concerné par son périmètre de protection.</li> </ul>  |
| Patrimoine paysager         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun site classé ou inscrit ne se situe à moins de 3 km du projet.</li> </ul>   |

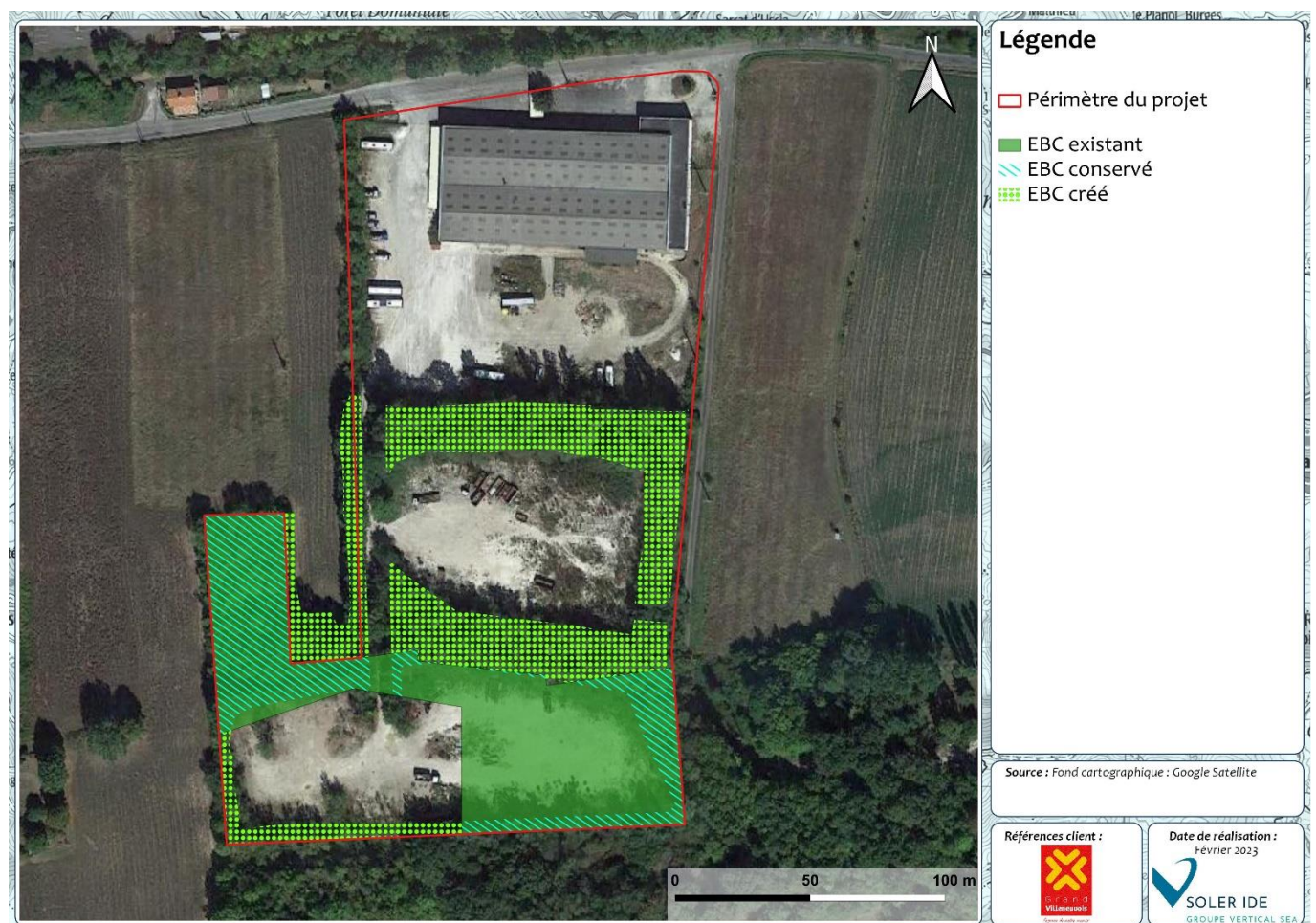
## 2.2 ANALYSE DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ERC

NB : La nomenclature suivante est utilisée pour définir le niveau d'incidences :

|  |                              |    |                    |
|--|------------------------------|----|--------------------|
|  | Incidence positive directe   | +  | Faible             |
|  | Incidence positive indirecte | ++ | Forte              |
|  | Incidence négative directe   | V  | Point de vigilance |
|  | Incidence négative indirecte |    | Sans objet         |

### Consommation d'espace

| Thématique            | Mesures prises vis-à-vis de la thématique  | Incidence résiduelle | Commentaire |
|-----------------------|--|----------------------|-------------|
| Consommation d'espace | <ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation du projet de pôle Zéro Déchet sur des terrains déjà artificialisés</li> <li>Création de 2 646 m<sup>2</sup> d'EBC supplémentaires</li> </ul> | ++                   | Sans objet  |



Espaces Boisés Classés existants, conservés, et créés au droit du site du projet de pôle Zéro Déchet

Ainsi, aucune incidence négative n'est à attendre sur la consommation foncière dans le cadre du projet de modification du PLUi.

### Géomorphologie

| Thématique     | Mesures prises vis-à-vis de la thématique   | Incidence résiduelle |
|----------------|---|----------------------|
| Géomorphologie | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de modification de la topographie locale dans le cadre des travaux de terrassements légers et débroussaillage</li> </ul> | ++                   |

Ainsi, la modification du PLUi du Grand Villeneuvois n'aura pas d'incidence négative sur la géomorphologie.

### Ressource en eau

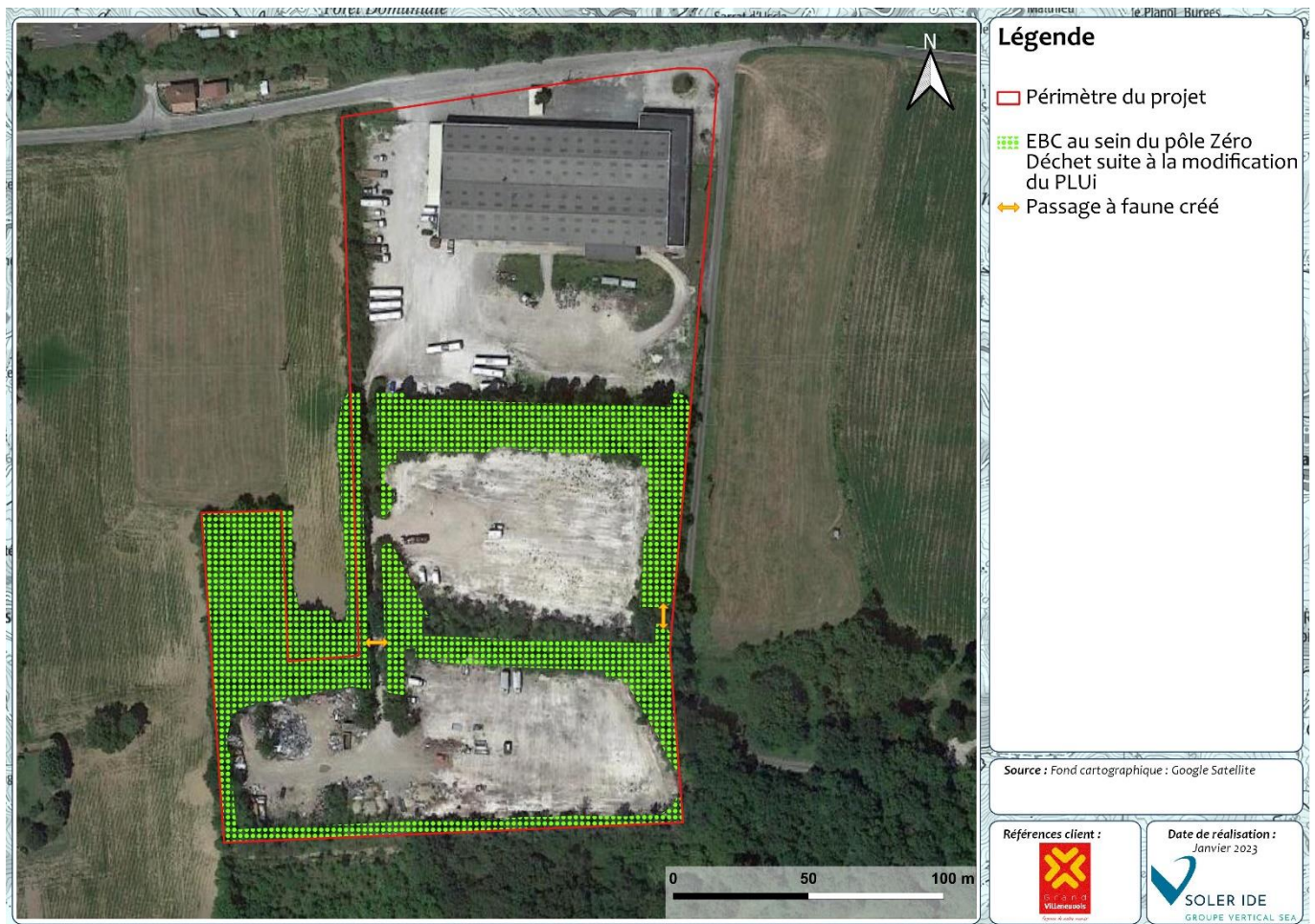
| Thématique        | Mesures prises vis-à-vis de la thématique  | Incidence résiduelle |
|-------------------|--|----------------------|
| Ressources en eau | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de la mare temporaire</li> <li>Gestion des eaux pluviales via des bassins de rétention créés sur les plateformes nord et sud, permettant le stockage et la dépollution des eaux</li> <li>Gestion des eaux usées via le raccordement au réseau public d'assainissement</li> </ul> | ++                   |

Ainsi, la modification du PLUi du Grand Villeneuvois n'aura pas d'incidence négative sur la ressource en eau.

### Milieu naturel et biodiversité

| Thématique                     | Mesures prises vis-à-vis de la thématique   | Incidence résiduelle |
|--------------------------------|---|----------------------|
| Milieu naturel et biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation du projet de pôle Zéro Déchet sur des terrains déjà artificialisés</li> <li>Préservation des boisements existants et création de 2 646 m<sup>2</sup> d'EBC supplémentaires, permettant de pérenniser la préservation des boisements</li> <li>Préservation de la station de flore protégée de Glaïeul des moissons</li> <li>Préservation de la mare temporaire</li> <li>Identification d'un alignement d'arbres à préserver dans l'OAP créée sur le secteur Lasplantes</li> <li>Identification dans l'OAP de la haie en bordure nord-ouest du site comme un élément à préserver au titre de l'article L.151-19</li> <li>Création de deux passages à faune sous voirie pour permettre le maintien des continuités écologiques, identifiés dans l'OAP</li> <li>Travaux de terrassement et débroussaillage réalisés entre novembre et janvier, en dehors de la période de reproduction des espèces</li> <li>Limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes</li> </ul> | ++                   |





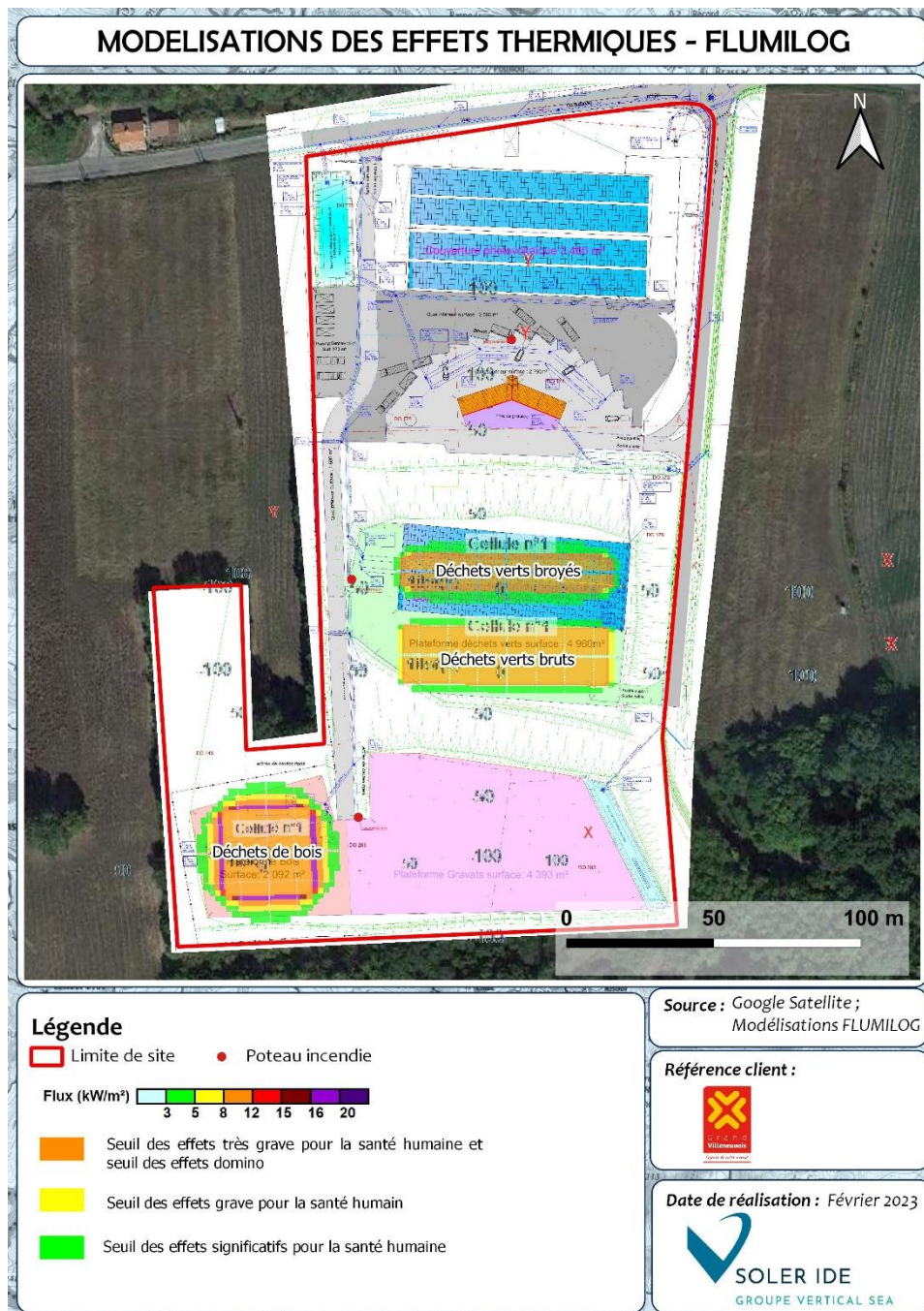
### Passages à faune créés dans le cadre du projet de pôle Zéro Déchet

Ainsi, aucune incidence négative significative n'est à attendre sur le milieu naturel et la biodiversité dans le cadre de la modification du PLUi du Grand Villeneuvois.

### Risques naturels et technologiques

| Thématique                         | Mesures prises vis-à-vis de la thématique  | Incidence résiduelle |
|------------------------------------|--|----------------------|
| Risques naturels et technologiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales via des bassins de rétention créés sur les plateformes nord et sud</li> <li>Préservation des espaces boisés existants, favorisant l'infiltration des eaux pluviales</li> <li>Respect des dispositions énoncées dans le PPR « tassements différentiels »</li> <li>Création de réserves incendies sur chaque plateforme</li> <li>Pas d'installation d'activité présentant un risque technologique</li> </ul> | ++                   |





**Plan des zones à risque au droit du site du projet de pôle Zéro Déchet**

Ainsi, la modification du PLUi n'aura aucune incidence significative sur les risques naturels ou technologiques.

### Nuisances, pollutions et santé humaine

| Thématique                                    | Mesures prises vis-à-vis de la thématique   | Incidence résiduelle |
|---|---|----------------------|
| <b>Nuisances, pollutions et santé humaine</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas d'installation d'activité émettrice de lumière ni de pollution</li> <li>▪ Pas de circulation en période nocturne</li> <li>▪ Pas d'éclairage en période nocturne</li> </ul> | +<br>v               |

Les activités de broyage entraineront une augmentation des nuisances sonores. Cependant, le niveau de bruit respectera les exigences règlementaires.

De plus, une légère augmentation du trafic de véhicules légers et de poids lourds est attendue par rapport à la situation existante. Cela est susceptible d'entraîner une légère augmentation des nuisances sonores et des émissions polluantes localement.

Cependant, la modification du PLUi n'aura pas d'incidence négative significative sur les nuisances et les pollutions.

### Energie et climat

| Thématique              | Mesures prises vis-à-vis de la thématique  | Incidence résiduelle |
|-------------------------|--|----------------------|
| <b>Energie – climat</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas d'installation d'activité émettrice de GES</li> <li>▪ Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque en toiture)</li> <li>▪ Préservation des boisements existants et création de 2 646 m<sup>2</sup> d'EBC supplémentaires (captage du carbone et lutte contre les îlots de chaleur urbain)</li> </ul> | +<br>v               |

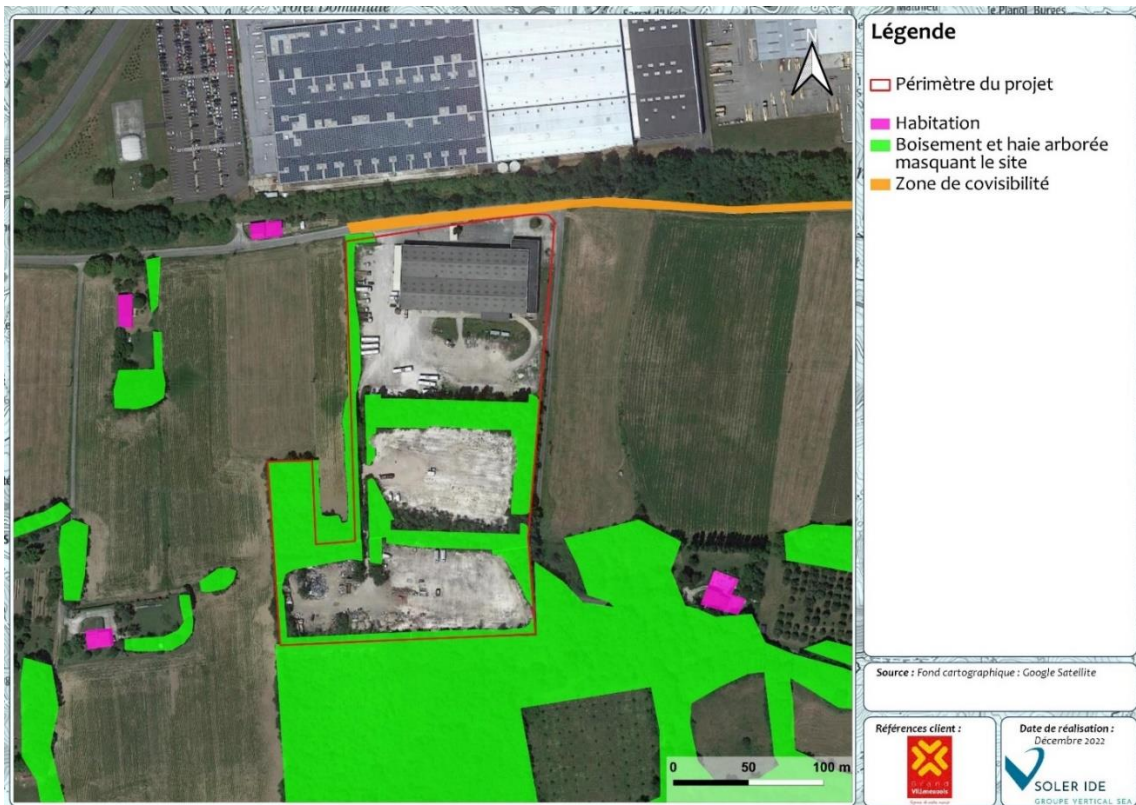
Une légère augmentation du trafic de véhicules légers et de poids lourds est attendue par rapport à la situation existante. Cela est susceptible d'entraîner une légère augmentation des émissions de GES localement.

Cependant, la modification du PLUi n'aura pas d'incidence négative significative sur l'énergie et le climat.

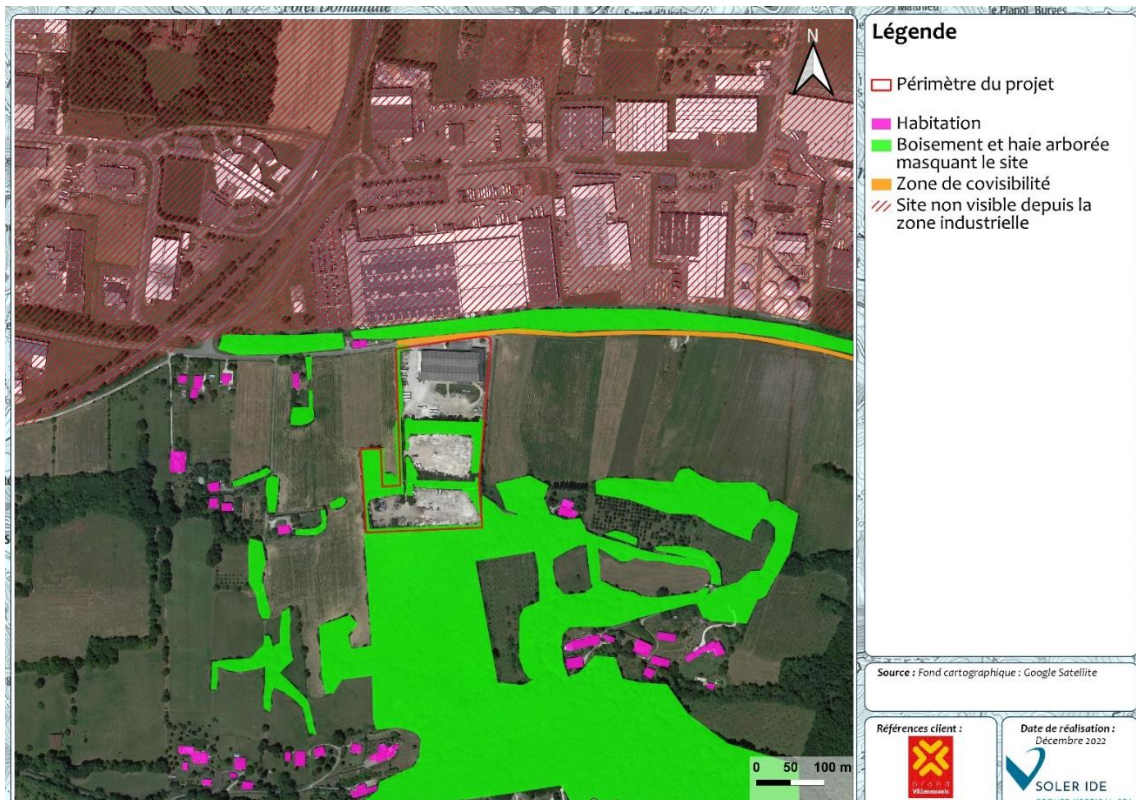
### Paysage et patrimoine

| Thématique                   | Mesures prises vis-à-vis de la thématique  | Incidence résiduelle |
|------------------------------|--|----------------------|
| <b>Paysage et patrimoine</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des boisements existants, constituant un masque paysager efficace</li> <li>▪ Identification d'un alignement d'arbres à préserver dans l'OAP créée sur le secteur Lasplantes</li> <li>▪ Identification dans l'OAP de la haie en bordure nord-ouest du site comme un élément à préserver au titre de l'article L.151-19</li> <li>▪ Création de 2 646 m<sup>2</sup> d'EBC supplémentaires, permettant de pérenniser la préservation des boisements</li> </ul> | ++                   |





Insertion du projet de pôle Zéro Déchet dans le paysage rapproché



Insertion du projet de pôle Zéro Déchet dans le paysage lointain

Ainsi, la modification du PLUi du Grand Villeneuvois n'aura aucune incidence significative sur les paysages et le patrimoine.

## 2.3 MESURES COMPENSATOIRES

Les incidences résiduelles sur l'environnement de la modification du PLUi du Grand Villeneuvois sont globalement positives, directes et fortes.

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

## 2.4 INDICATEURS DE SUIVI DE LA MODIFICATION DU PLUI

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, des indicateurs sont proposés afin d'évaluer le suivi des effets des modifications du PLUi du Grand Villeneuvois.

| Indicateur   | Source   | Périodicité | Valeur de référence  |
|--|--|-------------|--|
| Suivi de la fonctionnalité des passages à faune créés sur le site du pôle Zéro Déchet (pièges photographiques) | Commune de Villeneuve-sur-Lot, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, bureau d'études en environnement, associations de préservation de l'environnement | 3 ans       | /  |
| Taux de recouvrement par des espèces exotiques envahissantes sur le site du pôle Zéro Déchet                   | Commune de Villeneuve-sur-Lot, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, bureau d'études en environnement, associations de préservation de l'environnement | 6 ans       | Les milieux arbustifs et arborés du site sont colonisés par des espèces exotiques envahissantes (diagnostic écologique juillet 2022) |
| Superficie des espaces boisés sur le site du pôle Zéro Déchet  | Commune de Villeneuve-sur-Lot, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois  | 6 ans       | Surface boisée existante : 1 ha  |
| Trafic journalier moyen sur le site du pôle Zéro Déchet  | Commune de Villeneuve-sur-Lot, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois  | 6 ans       | 200 véhicules légers et 37 poids lourds/ jour passant devant le site   |

**Indicateurs de suivi de la modification du PLUi du Grand Villeneuvois**



**SOLER IDE Toulouse**

Bureau d'études et de conseils en Environnement  
4, rue Jules Védrines – BP 94204  
31031 TOULOUSE Cedex 04  
Tél : 05 62 16 72 72